

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 27 mars 2025

Date de convocation : 14/03/2025

Date d'affichage : 14/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Rachel BOUTOUILLER - Eric LE DUFF - Marlène ILHEU – Grégory HELLIO — – Olivier LE BIHAN - -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ — Edwige van GAALEN - Laurent PHILIP – Aurélie RIOU - Régis QUERE - Laura MILIN - - Jean-François SALAUN – Valérie QUERE - Philippe BOREL - Natalia DELACOURCELLE ——— – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF —Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE

à l'exception de :

Procurations :

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON (à partir de 19h30)

Sylviane LETTY pour Edwige VAN GAALEN

Marion CABIOCH pour Grégory HELLIO

Jean-Paul JACQ pour Jean-Noël EDERN

Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance.

3-2 Aide financière des Associations Mathis et ses Complices et Diharz Sports Evenements pour la création de l'Aire de Jeu Inclusive

La création de l'Aire de Jeu Inclusive a été l'un des projets phares de 2024. Dès l'origine du projet, les associations « Mathis et ses Complices » et « Diharz » ont apporté leur soutien à la Commune. Elles ont participé à la conception du projet. Elles ont aussi pris l'initiative de s'engager à verser une contribution financière au coût des travaux, dont le montant global final a été de 101 600,00 € HT. Afin de concrétiser l'aide financière des associations, une délibération est nécessaire.

-L'Association « Mathis et ses Complices » souhaite verser la somme de **1 000,00 €** à la Commune ;
-L'Association « Diharz » souhaite verser la somme de **3 700,00 €** à la Commune. Cette somme inclut les 700,00 € récoltés à l'occasion de la projection du film « Ora » de l'Association « Surfeurs Dargent ».

Le débat s'engage : Charles de KERMENGUY demande des précisions sur les circonstances de cet engagement financier d'associations en faveur de la Commune. En général, ce sont les associations qui sollicitent des aides. Grégory HELLIO précise que les deux associations concernées ont tout de suite voulu participer financièrement au motif que le projet rentrait exactement dans l'objectif qu'elles



poursuivent : l'inclusion des personnes handicapées, notamment
Membres du Conseil salue cette action des deux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, la participation financière des associations
dans les conditions suivantes :

- « Mathis et ses Complices » : 1 000,00 €
- « Diharz Sports Evenements » : 3 700,00 €



Fait à CLEDER, le 9 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

